

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 DECEMBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 7 DECEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Armand JACQUEMIN | Yahia MATAICHE |
| Philippe GOVIGNON | Michèle ANDRIEUX |
| Michèle PICCOLINI | Bernard MAZE |
| Damien LANNETTE-CLAVERIE | Jean-François CHRETIEN |
| Sylvie FROMENTIN | |
| Hania COUSTENOBLE | |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

| |
|--|
| Christine MASSAT-RAMIREZ donne pouvoir à Michèle PICCOLINI |
| Corine VALADE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON |
| Paul MOREL |
| Bruno GARNIER |
| Emeline GEFFLOT |

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
 présents : 10
 votants : 12

Monsieur Jean-François CHRETIEN est élu secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

| | |
|---------------------|--|
| <u>2018/12/17-1</u> | <u>CLASSEMENT D'UNE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC</u> |
|---------------------|--|

Vu article L. 141-3 du code de la voirie routière ;

Monsieur le Maire indique que l'assiette foncière de la rue des ouches est formée de deux parcelles communales cadastrées AB 258 (713m²) et AB 259 (1269m²). Compte tenu que cette voie est ouverte à la circulation automobile est qu'elle assure des fonctions de desserte, Monsieur le Maire propose que ces deux parcelles du domaine privé communale soient versées dans le domaine public routier communal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le classement des parcelles AB 258 et AB 259 dans le domaine public.

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2018/12/17-2</u> | <u>VERSEMENT PAR LES GUEULES CASSEES D'UNE LIBERALITE DE 15000 EUROS</u> |
|---------------------|---|

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le Conseil d'administration de l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) a exprimé son soutien à la création, par la Commune de Moussy-le-Vieux, d'un chemin de mémoire dédié au Gueules cassées.

Ce soutien se matérialise par la remise d'un chèque de 15 000 euros dont l'encaissement est conditionné à l'approbation du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'encaissement d'un chèque de 15 000 euros.

DECIDE l'inscription de cette somme à l'opération budgétaire correspondante.

oOo

| | |
|---------------------|-------------------------------------|
| <u>2018/12/17-3</u> | <u>ENCAISSEMENT D'AVOIRS</u> |
|---------------------|-------------------------------------|

Le Maire indique que suite à une erreur de facturation, les sociétés COAXEL et GAZPROM ENERGY ont perçu des trop-versés de la part de la Commune.

Afin de corriger ces erreurs, la première a établi un avoir de 194.09 euros et la seconde un avoir de 528.06 euros.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'encaissement de ces avoirs.

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2018/12/17-4</u> | <u>DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°11</u> |
|---------------------|---|

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2018 adopté le 10 avril 2018,
Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 25 juin 2018,
Vu les décisions modificatives n° 2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9 et n°10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,
DECIDE des transferts de crédits suivants :

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| 6068 – Autres matières et fournitures | 316.00 € | |
| 627/011 – Services bancaires et assimilés | | 316.00 € |

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2018/12/17-5</u> | <u>DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°12</u> |
|---------------------|---|

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2018 adopté le 10 avril 2018,
Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 25 juin 2018,
Vu les décisions modificatives n° 2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10 et n°11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,
DECIDE des transferts de crédits suivants :

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| 2158 (op. 33) – Autres installation, matériels et outillages de voirie | 5400.00 € | |
| 2031 (op. 332) – Frais d'étude | | 5400.00 € |

oOo

| | |
|---------------------|---|
| <u>2018/12/17-5</u> | <u>DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°13</u> |
|---------------------|---|

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2018 adopté le 10 avril 2018,
Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 25 juin 2018,
Vu les décisions modificatives n° 2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11 et n°12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,
DECIDE des transferts de crédits suivants :

| DESIGNATION | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| 2315 (op. 43) – Immobilisation en cours | 40 000.00 € | |
| 2315 (op. 16) – Immobilisation en cours | | 40 000.00 € |

oOo

| | |
|--|--|
| | <u>NUMEROTATION DE PARCELLES RUE DES OUCHES</u> |
|--|--|

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet de géomètre DML a réalisé un arpentage sur les parcelles AB 323, AB 319 et AB 318. Ces dernières ont été divisées en 5 parcelles comme suit : AB 511, AB 512, AB 513, AB 514 et AB 515.

Au regard du projet d'aménagement que supportent ces parcelles nouvelles, l'expert-géomètre demande à la Commune de numéroté ces biens. Compte tenu de l'unité foncière que présente ce groupement de parcelles, il est proposé d'affecter le numéro 5 à cet ensemble.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE à l'ensemble foncier constitué des biens cadastrés AB 515, AB 513 et AB 514 le numéro 5 de la rue des Ouches.

oOo

CLOTURE DE LA SEANCE à 19h35

§§§§§§§§§§§§§§§§

Prochaine réunion du conseil municipal : **lundi 21 JANVIER 2019 à 19 h.**

Signeront :

| | |
|--------------------------|---------|
| Armand JACQUEMIN | |
| Philippe GOVIGNON | |
| Michèle PICCOLINI | |
| Damien LANNETTE-CLAVERIE | |
| Corine VALADE | ABSENTE |
| Michèle ANDRIEUX | |
| Jean-François CHRETIEN | |
| Hania COUSTENOBLE | |
| Sylvie FROMENTIN | |
| Bruno GARNIER | ABSENT |

| | |
|--------------------------|---------|
| Emeline GEFFLOT | ABSENTE |
| Yahia MATAICHE | |
| Bernard MAZE | |
| Paul MOREL | ABSENT |
| Christine MASSAT-RAMIREZ | ABSENTE |